

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

19/03/2024

N° E24000017 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation d'une commission d'enquête

Vu enregistrée le 13/03/2024, la lettre par laquelle la communauté d'agglomération Grand Dole demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *les révisions allégées n°1 et n°2, ainsi que la modification du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté d'agglomération du Grand Dole* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur Gabriel LAITHIER

Membres titulaires :

Monsieur Jacques HUGON
Madame Catherine ROZE

Membre suppléant : Monsieur Serge BIANCONI

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté d'agglomération Grand Dole et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Besançon, le 19/03/2024

La présidente,



Cathy SCHMERBER